



Regroupement familial et l'aah

Par **amina**, le **17/06/2010** à **20:35**

Bonjour,

je suis algerien,j'ai fait ma demande de regroupement familial pour mon fils ,j'ai eu un refus car je touche que l'aah (ressource insuffisante).

J'ai fait un recours et c un refus alors j'ai redéposer une autre demande .Ma question est ce qu'il vont compléter le salaire de ma femme avec l'allocation sur l'année de référence